

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET  
DU DÉVELOPPEMENT RURAL

MINISTRY OF AGRICULTURE AND  
RURAL DEVELOPMENT

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE



COORDINATION NATIONALE

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES  
PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES  
AND ANIMAL INDUSTRIES

GENERAL CENSUS OF AGRICULTURE  
AND LIVESTOCK

MAÎTRE D'OUVRAGE :

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

AUTORITÉ CONTRACTANTE :

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

COMMISSION COMPÉTENTE :

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

COMMUNIQUE N° 1/2019. COMITÉ NATIONAL POUR L'ÉLEVAGE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE  
ANIMALE. AMENAGEMENT DES MARCHÉS AGRICOLES. LE 05 JUIN 2019. LE MINISTRE A  
L'ÉLEVAGE, DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES. LE COMITÉ DU  
RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE  
(RGAE/SCAM).

**Délai de livraison : Quatorze (14) jours**

**FINANCEMENT : Budget du RGAE, Exercice 2019**

**Dossier de Consultation**

**JUIN 2019**



# SOMMAIRE

PIECE N° 1 :	AVIS DE CONSULTATION OUVERTE (ACO).....	3
PIECE N° 2 :	REGLEMENT DE CONSULTATION.....	10
PIECE N° 3 :	SPECIFICATIONS TECHNIQUES (ST).....	14
PIECE N° 4 :	CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	16
PIECE N° 5 :	CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF .....	18
PIECE N° 6 :	TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.....	20
PIECE N° 7 :	MODELE DE LA LETTRE DE LA LETTRE COMMANDE.....	22
PIECE N°8 :	MODELES DES PIECES .....	35
PIECE N°9:	LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG AGREES PAR LE MINISTRE DES FINANCES, AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.....	40



**PIECE : N° 1**  
**AVIS DE CONSULTATION**  
**(Version Française et Anglaise)**

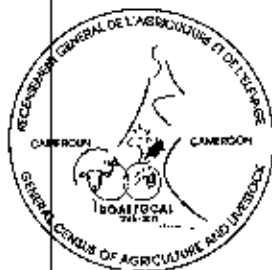


RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET  
DU DÉVELOPPEMENT RURAL

MINISTRY OF AGRICULTURE AND  
RURAL DEVELOPMENT

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE



COORDINATION NATIONALE

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES  
PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES  
AND ANIMAL INDUSTRIES

GENERAL CENSUS OF AGRICULTURE  
AND LIVESTOCK

**AVIS DE CONSULTATION OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE  
COTATION N°008/DC/MINADER/RGAE/CIPM/2019 DU 03 JAN 2019  
RELATIVE A L'ÉDITION DU GUIDE DU SENSIBILISATEUR POUR LE  
COMPTE DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE ET DE  
L'ÉLEVAGE (RGAE).**

**FINANCEMENT : Budget du RGAE, Exercice 2019**

**1- Objet de la consultation**

Dans le but d'obtenir l'adhésion et la mobilisation de toutes les parties prenantes à toutes les étapes de la mise en œuvre du module de base du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE), le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, lance un Avis de Consultation Ouverte pour une Demande de Cotation, relative à l'édition du guide du sensibilisateur.

**2- Consistance de la prestation**

La prestation objet de la présente Lettre Commande comprend la fourniture de cinq mille (5000) guides du sensibilisateur.

**3- Délai de livraison**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des fournitures objet de la présente Consultation est de quatorze (14) jours calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.

**4. Allotissement**

La présente Consultation comporte un seul lot.

**5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération est de quinze millions (15 000 000) de Francs CFA TTC.

**6. Participation et origine**

La participation à la Consultation est ouverte à égalité de conditions aux Sociétés et Entreprises de droit Camerounais exerçant dans le domaine.

**7. Financement**

Les prestations objet de la présente consultation seront financées par le Budget du RGAE; Exercice 2019.

**8. Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 09 de la Demande de Cotation d'un montant de trois cent

mille (300 000) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Conformément à l'Article 90 (7) du Code des Marchés Publics, les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux, ainsi que les organismes de la société civile peuvent produire, à la place de la caution de soumission, soit un chèque certifié, soit un chèque de banque, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un Ets bancaire ou d'un organisme financier agréé.

#### **9. Consultation du Dossier de Consultation**

La Demande de Cotation peut être consultée chaque jour ouvrable au Service des Marchés du RGAE, sise à Bastos face ancien mini prix à Yaoundé, Tél : 222 217 798.

#### **10. Acquisition du Dossier de Consultation**

Le Dossier de Consultation peut être obtenu au Service des Marchés du RGAE, sise à Bastos face ancien mini prix à Yaoundé, Tél : 222 217 798 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de FCFA vingt-six mille (26 000) FCFA, représentant les frais d'achat du dossier par versement à la BICEC compte N°33598800001 89 au profit du «compte spécial CAS – ARMP »

Par ailleurs les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (boîte postale, Téléphone, Télécopie, e-mail).

#### **11. Remise des Offres**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marqués comme tels, devra parvenir au RGAE, au plus tard le 27 JUN 2019 à 14 heures précises, contre récépissé et devra porter la mention :

«AVIS DE CONSULTATION OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°008/DC/MINADER/RGAE/CIPM/2019 DU 03 JUN 2019 RELATIVE A L'EDITION DU GUIDE DU SENSIBILISATEUR POUR LE COMPTE DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE (RGAE)».

*« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

#### **12- Recevabilité des Offres**

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité compétente, conformément au listing prévu au Règlement de la Consultation. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de consultation notamment l'absence du cautionnement de soumission délivré par un établissement bancaire ou les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux, un chèque de banque ou une hypothèque légale entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours.

#### **13- Ouverture des offres**

L'ouverture des offres aura lieu le 27 JUN 2019 à quinze (15) heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINADER, dans la salle de réunion du RGAE sis face ancien mini-prix Bastos.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté et ayant une parfaite connaissance du dossier.

#### **14- Principaux critères éliminatoires**

- ✓ Absence du cautionnement de soumission;

- ✓ Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
- ✓ Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- ✓ Non-respect des modèles de pièces ;
- ✓ Dépassement du délai de livraison ;
- ✓ Non-respect du Descriptif de la Fourniture (DF) ;
- ✓ Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics.

**NB :** Toutes les pièces doivent être certifiées conformes par une autorité administrative compétente et dater de moins de 03 mois.

#### **15- Attribution**

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre Commande au Soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

#### **16- Durée de validité des Offres**

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant soixante (60) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

#### **17- Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours aux heures ouvrables au Service des Marchés du RGAE, sise à Bastos face ancien mini prix à Yaoundé, Tél : 222 217 798.

#### **18. Dénonciations**

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48

Yaoundé, le 03 JUN 2019

Le Ministre



Gabriel MBAIROBE

#### **Copie :**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Maître d'Ouvrage ;
- Président CIPM ;
- Concerné ;
- Affichage.

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET  
DU DÉVELOPPEMENT RURAL.

MINISTRY OF AGRICULTURE AND  
RURAL DEVELOPMENT

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE



COORDINATION NATIONALE

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES  
PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES  
AND ANIMAL INDUSTRIES

GENERAL CENSUS OF AGRICULTURE  
AND LIVESTOCK

## OPEN NATIONAL QUOTATION REQUEST TO TENDER

N°008/ONQR/MINARD/GCAL/TB/2019 OF ..... 3 JUN 2019 ..  
RELATING TO THE EDITION OF THE GUIDEBOOK FOR THE  
SENSITIZER ON BEHALF OF THE GENERAL CENSUS OF  
AGRICULTURE AND LIVESTOCK (GCAL).

Financing: Budget of GCAL, 2019 financial year.

### 1- Subject of the tender

In order to obtain the support and mobilization of all the stakeholders at all stages of the implementation of the basic module of the general Census of Agriculture and Livestock (GCAL), the Minister of Agriculture and Rural Development, launches an Open National Quotation Request to Tender, for the supply of guidebooks for the sensitizer.

### 2- Nature of service

The services to be provided by this contract include the supply of five thousand (5000) guidebooks for the sensitizer.

### 3- Delivery deadline

3.1. The maximum delivery deadline provided by the Project Owner for delivery of the supplies forming the subject of this tender shall be fourteen (14) days, after notification of the service order to start the services.

### 4- Allotment

The supplies shall be in one lot.

### 5- Estimated cost

The estimated cost of the operation following prior studies stands at fifteen million (15 000 000) CFA francs.

### 6- Participation and origin

Participation to this invitation to tender is open to all certified Cameroonian based suppliers with proven experience in this domain.

### 7- Financing

Services forming the subject of this invitation to tender shall be financed by **the Budget of GCAL, the 2019 financial years.**

### 8- Bid bond

Each bidder must include in his administrative document, a provisional bid bond issued by a bank approved by the Ministry of finance of an amount of an amount of three hundred thousand (300 000) FCFA and valid for thirty (30) days beyond the validity of offers.

In accordance with Article 90 (7) of the Public Procurement Code, small and medium-sized enterprises with capital and national leaders, as well as civil society organizations, may produce, in place of the bid bond, a certified check, either a bank check or a legal hypothec, or a deposit from a bank account or an approved financial institution.

**9- Consultation of the tender file**

The file can be consulted during working hours upon publication of this tender notice at Contracts Service of General Census of Agriculture and Livestock situated face former "mini-prix Bastos". Phone number: 222 217 798 in Yaoundé.

**10- Acquisition of tender file**

The file may be obtained from the Contracts' Service of GCAL in Yaoundé phone number: 222 217 798 as soon as this notice is published against payment of non-refundable sum of twenty six thousand (26 000) CFA francs, payable in the BICEC account N° 33598800001 89 named « **Compte affectation Spécial CAS- ARMP**».

Also, the tenderers will have to register, making sure at the same time that their address (postal, telephone, fax, e-mail) is provided in the Contract's Service during working hours.

**11- Submission of offers**

Tenders should be written in English or French and in five (05) copies with one (01) original and four (04) photocopies. This file should reach the GCAL in Yaoundé, on the .....at exactly 2.00 Pm local time and should carry the following: **27 JUN 2019**

**"OPENED NATIONAL QUOTATION REQUEST TO TENDER**

**N°008/ONQR/MINARD/GCAL/TB/2019 OF 03 JUN 2019.. RELATING TO THE EDITION OF THE GUIDEBOOK FOR THE SENSITIZER ON BEHALF OF THE GENERAL CENSUS OF AGRICULTURE AND LIVESTOCK (GCAL).**

*"To be opened only during the bids analysis session"*

**12. Admissibility of offers**

Under risk being reject, the other administrative documents required must be produced in originals or true copies certified by the issuing service or an administrative authority in accordance with the Special Conditions of the invitation to tender. They must be older than three (03) months preceding the original date of submission of bids or must not have been established after the signing of the tender notice. Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of this notice and Tender File shall be declared inadmissible.

Any offer that does not comply with the requirements of this notice and the Consultation File, in particular the absence of the bid bond issued by a bank or the small and medium-sized enterprises with national capital and management, a bank check or a legal hypothec will lead to the rejection pure and simple Offer without any recourse.

*NB: All parts must be certified by a competent administrative authority and must be less than 03 months old.*

**13. Opening of bids**

The opening of tenders will take place on **27 JUN 2019**... at 3 pm Precise at the Conference Room of the GCAL, by the Internal Procurement Commission at MINADER. Only bidders may attend this opening session or be represented by a person of their choice duly mandated and having a perfect knowledge of the file.

**14. Main eliminatory criteria**

Bids shall automatically be rejected when:

- ✓ Absence of the bid bond;

- ✓ Non-production beyond 48 hours after the opening of bids, of a piece of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond);
- ✓ False declaration or falsified documents;
- ✓ Going beyond of delivery deadline;
- ✓ Non respect of models or tender file documents;
- ✓ Non respect of description of the supply;
- ✓ Absence of the declaration on the honor to have given up a market during three last years and only the company is not reproduced on the list of the failing companies annually established by the Minister for the Public Markets.

**NB:** All parts must be certified by a competent administrative authority and dated less than 03 months.

#### **15. Attribution**

The Contracting Authority shall attribute the contract to the tenderer who is in conformity with the specifications of the tender document, disposes technical and financial capacities to execute the contract and who has been evaluated as the least bidder.

#### **16. Validity of offers**

Bidders will remain committed to their tenders for a maximum period of sixty (60) days from the deadline set for the submission of tenders.

#### **17. Complementary information**

Complementary technical information may be obtained during working hours from the Contract's Service of General Census of Agriculture and Livestock situated face former "mini-prix Bastos". Phone number: 222 217 798 in Yaoundé.

#### **18. Denunciations**

For any act of corruption, kindly call or send an SMS to MINMAP at the following numbers 673 20 57 25 or 699 37 07 48.

Done in Yaoundé, the 03 JUN 2019

The Minister



Gabriel MBAIROBE

#### **Copy:**

- MINMAP;
- ARMP;
- Project Owner;
- Chairpersons of TB;
- The concerned;
- Notice board.

**PIECE N° 2**  
**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**



## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### A. LE DOSSIER DE CONSULTATION

#### ARTICLE 1 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- 1.1. Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural dénommé « l'Autorité Contractante », lance une Consultation Ouverte pour l'édition de cinq mille (5000) guides du sensibilisateur au RGAE.
- 1.2. Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
  - a) l'avis en français et en anglais ;
  - b) le règlement de la consultation ;
  - c) le Descriptif de la Fourniture (DF) ;
  - d) le cadre du Bordereau des prix unitaires ;
  - e) le cadre du devis quantitatif et estimatif ;
  - f) le projet de Lettre Commande ;
  - g) le modèle de tableau de comparaison des offres ;
  - h) les modèles des pièces ;
  - i) la liste des Ets financiers et compagnies d'assurances agréés par le MINFI.
- 1.3. Le prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenues dans le dossier de consultation.

### B. PREPARATION DES OFFRES

#### ARTICLE 2 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

#### ARTICLE 3 : CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Le dossier administratif à soumettre doit impérativement comprendre les pièces suivantes

- la déclaration d'intention de soumissionner timbrée datée et signée ;
- l'Attestation de non redevance ;
- la Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un Marché au cours des trois (03) dernières années et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics ;
- l'Attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;
- le cautionnement bancaire délivré par un Ets financier agréé par le MINFI et Conformément à l'Article 90 (7) du Code des Marchés Publics qui stipule que les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux, ainsi que les organismes de la société civile peuvent produire, à la place du cautionnement de soumission, soit un chèque certifié, soit un chèque de banque, soit un hypothèques légale, soit une caution d'un Ets bancaire ou d'un organisme financier agréé conformément aux textes en vigueur, d'un montant de trois cent mille (300 000) Francs CFA ;
- l'Attestation CNPS datant de moins de 03 mois ;
- l'Attestation de Domiciliation bancaire ;
- l'Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- la quittance d'achat du dossier de consultation délivrée par le Trésor public, d'un montant de vingt-six mille (26 000) Francs CFA ;
- le Plan de localisation de l'entreprise ;
- la Carte de contribuable ;
- le Registre de commerce certifié ;
- l'Attestation de localisation.



#### ARTICLE 4 : DOSSIER TECHNIICO-FINANCIER ET SON CONTENU

Le dossier technico-financier à soumettre doit impérativement comprendre :

- (a) la lettre de soumission timbrée, datée et signée ;
- (b) le descriptif de la fourniture;
- (c) le devis quantitatif et estimatif ;
- (d) le projet de la Lettre Commande paraphé sur toutes les pages et signé, daté et cacheté à la fin du document.
- (e) le bordereau des prix unitaires.

#### ARTICLE 5 : OFFRE

5.1. Le prestataire précisera dans la soumission le lieu de livraison et les prix hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et tous droits de douanes.

5.2. Le prestataire complétera le bordereau quantitatif et estimatif fourni dans le dossier de consultation, en indiquant les différentes rubriques dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque rubrique.

5.3. Le prestataire remplira et signera le projet de Lettre Commande.

#### ARTICLE 6 : MONNAIE DE L'OFFRE

Les prix seront libellés en francs CFA.

#### ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres seront valables pour la période de **soixante (60) jours** à compter de la date de l'ouverture des plis.

#### C. DEPOT DES OFFRES

##### ARTICLE 8 : CACHETAGE ET MARQUAGE DES OFFRES

Les soumissionnaires placeront l'original et **quatre (04) copies** de leurs offres dans une enveloppe cachetée.

L'enveloppe extérieure devra contenir **deux (02) enveloppes** cachetées ;

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans le dossier de consultation ;
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation indiqués dans le dossier de consultation.

La **première enveloppe** portera la mention "**Pièces Administratives**" et contiendra les pièces mentionnées à l'article 3.

La **deuxième enveloppe** portera la mention "**Offre Technico-Financière**" et contiendra les pièces mentionnées à l'article 4.

**Toute soumission non conforme en tous points aux prescriptions de la présente consultation sera rejetée.**

##### ARTICLE 9 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date mentionnées dans l'Avis de consultation de la Demande de Cotation au point 11.

#### D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

##### ARTICLE 10 : OUVERTURE DES PLIS

La Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) du MINADER ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des plis aura lieu le ..... à **15 heures précises** dans la salle de conférences du RGAE.

##### ARTICLE 11 : VERIFICATION DE LA CONFORMITE ET COMPARAISON DES OFFRES

La CIPM procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

\* l'examen de la conformité des offres au plan administratif et du point de vue des délais et des spécifications techniques ;

\* comparaisons des offres financières : la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;

\* l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

\* critères d'évaluation :



- ✓ Absence du cautionnement de soumission;
- ✓ Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
- ✓ Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- ✓ Non-respect des modèles de pièces ;
- ✓ Dépassement du délai de livraison ;
- ✓ Non-respect du Descriptif de la Fourniture (DF) ;
- ✓ Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics.

#### **ARTICLE 12 : DROIT DE MODIFIER LES QUANTITES**

Le Maître d'Ouvrage, au moment de l'attribution de la lettre commande, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer de 15% au plus la quantité des fournitures et de services spécifiés dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

#### **ARTICLE 13 : ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

La CIPM proposera l'attribution de la lettre commande au cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du dossier de consultation, et qu'elle est l'offre évaluée la moins-disante.

#### **ARTICLE 14 : COMMUNIQUE DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la consultation ouverte, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire ;
- b) l'objet de la consultation ;
- c) le délai et lieu de livraison ;
- d) Le montant de la Lettre Commande.

#### **ARTICLE 15 : SIGNATURE DE LA LETTRE COMMANDE**

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

#### **ARTICLE 16 : CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES**

Le Président, les Membres de la Commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (i) est coupable de «corruption» quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché, et
- (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. «Manœuvres frauduleuses» comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.
- (iii) Tout soumissionnaire passible de corruption et de manœuvre frauduleuse verra son offre rejetée conformément au Code des Marchés Publics.



**PIECE : N° 3**  
**DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE**



## DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE

### GUIDE DU SENSIBILISATEUR

Nom du support : Plaquette institutionnelle (Guide du sensibilisateur)

Format : A5 (148 x 210 mm)

Conception et impression : Quadrichromie

Type d'impression : Impression offset recto - verso (Français-Anglais)

Type de papier : couché brillant double face

Grammage : pages couverture (190g), pages intérieures (135g)

Façonnage : pique à cheval

Pagination : 16 pages



**PIECE : N° 4**  
**CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**



## CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Prix unitaire en toutes lettres hors TVA	Unité	Prix unitaires en chiffres HTVA
1	Guide du sensibilisateur			

**Nom du Soumissionnaire**-----

**(Insérer le nom du soumissionnaire)**

**Date et signature**

**(Insérer la date)**



**PIECE N° 5**  
**CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**



## CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Unité	Qté	PU	PT HTVA
1	Guide du sensibilisateur		25		
	Total HTVA				
	TVA (19,25%)				
	AIR (2,2% ou 5,5%)				
	Total TTC				
	Net à Mandater				

**Total toutes taxes comprises  
(lettres) :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ **francs**

**CFA.**



**PIECE : N° 6**  
**CADRE DU TABLEAU DE COMPARAISON DES**  
**OFFRES**



## CADRE DU TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Noms des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix total  TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1								
2								
3								
4								

### Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés :

Nom

Fonction

Signature



**PIECE : N° 7**  
**MODELE DE LETTRE COMMANDE**

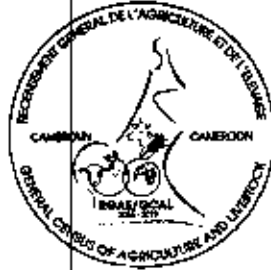


RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET  
DU DÉVELOPPEMENT RURAL

MINISTRY OF AGRICULTURE AND  
RURAL DEVELOPMENT

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE



COORDINATION NATIONALE

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES  
PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES  
AND ANIMAL INDUSTRIES

GENERAL CENSUS OF AGRICULTURE  
AND LIVESTOCK

**LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_\_/LC/MINADER/RGAE/CIPM/2019 DU  
PASSEE APRES CONSULTATION OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°008/DC/MINADER/RGAE/CIPM/2019 DU ..... RELATIVE A L'EDITION DU  
GUIDE DU SENSIBILISATEUR POUR LE COMPTE DU RECENSEMENT GENERAL  
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE (RGAE).**

**TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE :**

**OBJET DE LA LETTRE COMMANDE:**

**LIEU DE LIVRAISON : RGAE**

**DELAI DE LIVRAISON : QUATORZE (14) JOURS**

**MONTANT :**

MONTANT	TOTAL	
HTVA		
TVA (19,25%)		
IR (2,2 % ou 5,5 %)		
MONTANT TTC		
NET A PERCEVOIR		

**FINANCEMENT : BUDGET DU RGAE**

**EXERCICE 2019**

SOUSCRITE LE \_\_\_\_\_

SIGNEE LE \_\_\_\_\_

NOTIFIEE LE \_\_\_\_\_

ENREGISTREE LE \_\_\_\_\_



**ENTRE :**

Le GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, représenté par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, ci-après dénommé :

**«LE MAITRE D'OUVRAGE»**

**D'UNE PART,**

**ET**

\_\_\_\_\_ **BP** \_\_\_\_\_, **Tél.** \_\_\_\_\_

Dont le siège social est situé à \_\_\_\_\_

Représenté par son Directeur Général ci - après désigné

**« LE COCONTRACTANT »**

**D'AUTRE PART,**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**



## **SOMMAIRE**

**Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières  
(CCAP)**

**Titre II : Descriptif de la Fourniture (DF)**

**Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)**

**Titre IV : Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)**



# **Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières**



## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I :</b>	<b>GENERALITES</b>
ARTICLE 1 :	OBJET DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 2 :	CONSISTANCE DE LA PRESTATION
ARTICLE 3 :	PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 4 :	DEFINITIONS, ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT
ARTICLE 5 :	LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES
ARTICLE 6 :	NORMES
ARTICLE 7 :	PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 8 :	TEXTES GENERAUX APPLICABLES.
ARTICLE 9 :	COMMUNICATION
ARTICLE 10 :	ORDRE DE SERVICE
ARTICLE 11 :	MATERIEL DU FOURNISSEUR
<b>CHAPITRE II :</b>	<b>CLAUSES FINANCIERES</b>
ARTICLE 12 :	CAUTIONS ET GARANTIES
ARTICLE 13 :	MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 14 :	LIEU ET MODE DE PAIEMENT
ARTICLE 15 :	VARIATION DES PRIX
ARTICLE 16 :	AVANCE DE DEMARRAGE
ARTICLE 17 :	INTERETS MORATOIRES
ARTICLE 18 :	PENALITES DE RETARD
ARTICLE 19 :	REGIME FISCAL ET DOUANIER
ARTICLE 20 :	TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE COMMANDE
<b>CHAPITRE III :</b>	<b>EXECUTION DES PRESTATIONS</b>
ARTICLE 21 :	BREVET
ARTICLE 22 :	LIEU ET DELAI DE LIVRAISON
ARTICLE 23 :	ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR
ARTICLE 24 :	TRANSPORT ET ASSURANCE
<b>CHAPITRE IV :</b>	<b>RECEPTION</b>
ARTICLE 25 :	RECEPTION DEFINITIVE
<b>CHAPITRE V :</b>	<b>DISPOSITIONS DIVERSES</b>
ARTICLE 26 :	RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 27 :	CAS DE FORCE MAJEURE
ARTICLE 28 :	DIFFERENDS ET LITIGES
ARTICLE 29 :	EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 30 :	ET DERNIER: ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE



## CHAPITRE I : GENERALITES

### ARTICLE 1: OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

L'objet de la présente Lettre Commande porte sur la fourniture des guides du sensibilisateur au RGAE.

### ARTICLE 2: CONSISTANCE DE LA PRESTATION

La présente Lettre Commande comprend la fourniture de cinq mille (5000) guides du sensibilisateur au RGAE

### ARTICLE 3: PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée après Consultation Ouverte pour une Demande de Cotation N°008/DC/MINADER/RGAE/CIPM/2019 du .....

### ARTICLE 4: DEFINITIONS, ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT

#### 4.1. Définitions générales et Attributions

- Le Maître d'Ouvrage est le **Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural** ;
- L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la prestation est le **Ministère des Marchés Publics**.
- Le Chef de Service du Marché est le **Coordonnateur National du RGAE**;
- L'Ingénieur du Marché est le **Chef de Service de la Communication du RGAE**.
- Le Cocontractant est .....

#### 4.2. Nantissement

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement est le **Coordonnateur National du RGAE** ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est le **Coordonnateur National du RGAE** ;
- L'organisme chargé du paiement est le **Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)**.
- Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre Commande est le **l'Ingénieur du Marché**.

### ARTICLE 5: LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

5.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

5.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre Commande. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre Commande venaient à être modifiés après la signature de celle-ci, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

### ARTICLE 6: NORMES

6.1. Les fournitures livrées en exécution de la présente Lettre Commande seront conformes aux normes et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

6.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations de la présente Lettre Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

### ARTICLE 7: PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission timbrée, datée et signée;



2. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
3. Descriptif de la fourniture (DF);
4. les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre Commande, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires; le devis quantitatif et estimatif; le sous-détail des prix unitaires.

#### **ARTICLE 8: TEXTES GENERAUX APPLICABLES**

La présente Lettre Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
2. La loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019;
3. Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses textes modificatifs subséquents ;
4. Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents ;
5. Le décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 mars 2019 ;
6. Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics ;
7. Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
8. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de fourniture mis en vigueur par arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 ;
9. Les normes en vigueur ;
10. Circulaire N°0001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au Contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Entreprises et des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2019 ;
11. La Décision N°006/D/MINMAP/SG/DAJ du 04 janvier 2018 constatant la composition des Commissions de Passation des Marchés.
12. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par la Lettre Commande.

#### **ARTICLE 9 : COMMUNICATION**

9.1. Toutes communications au titre de la présente Lettre Commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après

a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire Madame/Monsieur.....

A son domicile situé à son siège ou à l'Agence territorialement compétent, ou le cas échéant, à côté du lieu de livraison;

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au Chef de Service du Marché son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de.....

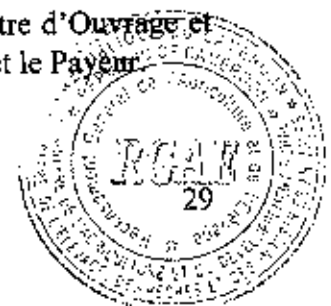
b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural avec copie adressée dans les mêmes délais au Chef de Service du Marché et à l'Ingénieur le cas échéant.

9.2. Le fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances à l'Ingénieur du Marché, avec copie au Chef de Service du Marché.

#### **ARTICLE 10 : ORDRE DE SERVICE**

10.1. L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur du Marché et le Payeur.



10.2. Les Ordres de Service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur du Marché et le Payeur.

10.3. Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de Service du Marché et notifiés par l'Ingénieur du Marché.

10.4. Les Ordres de Service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur du Marché.

10.5. Le fournisseur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

#### **ARTICLE 11 : MATERIEL DU FOURNISSEUR**

11.1 Matériel propose dans l'offre  
Le fournisseur utilisera le matériel approprié proposé dans l'offre pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.

11.2. Toute modification apportée sera notifiée au Maître d'Ouvrage.

#### **CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES**

#### **ARTICLE 12 : GARANTIES OU CAUTIONS**

##### **12.1 Cautionnement définitif**

Conformément aux dispositions de l'Article 142 du Code des Marchés Publics, il n'est pas prévu de cautionnement définitif dans le cadre de cette Lettre Commande.

#### **ARTICLE 13 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE**

Le montant de la présente Lettre Commande, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de \_\_\_\_\_ (en chiffres) \_\_\_\_\_ (en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA ;
- Montant de la TVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA ;
- Montant AIR: \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA ;
- Montant Net à Percevoir: \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA.

#### **ARTICLE 14 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT**

14.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le maître d'Ouvrage au fournisseur, dans les conditions indiquées dans la Lettre Commande, le fournisseur s'engage par les présentes à exécuter la Lettre commande conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur.

14.2. Les paiements s'effectueront au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du fournisseur à la banque \_\_\_\_\_.

#### **ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX**

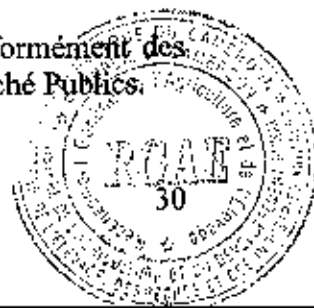
Les prix sont fermes.

#### **ARTICLE 16 : AVANCE DE DEMARRAGE**

Le Maître d'Ouvrage n'accordera aucune avance de démarrage pour la présente Lettre Commande.

#### **ARTICLE 17 : INTERETS MORATOIRES**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément des articles 166 et 167 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.



## **ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD**

### **A. Pénalités de retard**

18.1. En cas de dépassement du délai contractuel imputable au titulaire du marché, il lui est appliqué une pénalité de retard, dont le montant est fixé comme suit :

a- Un deux millièmes (1/2000<sup>e</sup>) du montant TTC de la Lettre Commande de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;

b- Un millième (1/1000<sup>e</sup>) du montant du montant de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

### **B. Pénalités spécifiques**

18.2. Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le Cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif ;
- Remise tardive des assurances.

18.3. En tout état de cause, le montant cumulé des pénalités ne saurait excéder dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre Commande de base et de ses avenants éventuels sous peine de résiliation.

## **ARTICLE 19 : REGIME FISCAL ET DOUANIER**

La Lettre Commande est soumise en matière de fiscalité à la réglementation en vigueur dans la République du Cameroun la Lettre Commande est conclue tout taxes comprises, conformément au décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 qui définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés ;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux dispositions du code des impôts ;
- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :
  - o Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique ;
  - o Des droits et taxes communaux.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Sauf mention spécifique contraire, l'Entrepreneur devra supporter et payer tous droits, taxes, impôts et charges lui incombant ainsi qu'à ses sous-traitants.

## **ARTICLE 20 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE COMMANDE**

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

## **CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS**

### **ARTICLE 21 : BREVET**

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

### **ARTICLE 22 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON**

#### **22.1. Lieu de livraison**

Les fournitures, objet de la présente Lettre Commande, seront livrées au RGAE sise face ancien mini prix Bastos à Yaoundé.



## 22.2. Délai de livraison

Le délai de livraison maximum est fixé à quatorze (14) jours, à compter de la date de notification et de l'ordre de service de commencer la livraison.

## ARTICLE 23 : ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans le DF, sous le contrôle du Maître d'œuvre et ce conformément à la présente Lettre Commande et aux règles et normes en vigueur au Cameroun.

## ARTICLE 24 : TRANSPORT ET ASSURANCE

### 24.1. Transport

Le fournisseur doit prendre toutes dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

### 24.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le fournisseur.

## CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

### ARTICLE 25 : RECEPTION DEFINITIVE

Avant la réception définitive, le fournisseur demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'Ingénieur du Marché, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

La Commission de réception définitive sera composée des membres suivants:

- Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ou son Représentant...Président ;
- L'Ingénieur du Marché.....Rapporteur ;
- Le Chef de Service du Marché.....Membre ;
- Le Représentant du MINMAP.....Observateur ;
- Le Chef de Service des Marchés du RGAE.....Membre ;
- L'Agent Public chargé de la comptabilité-Matières du RGAE.....Membre ;
- Le Cocontractant ou son Représentant dûment mandaté.....Membre.

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins trois (03) jours avant la date de réception. Le fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins trois (03) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter).

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception définitive des prestations s'il y a lieu. La visite de la réception fera l'objet du procès-verbal de réception définitive signé sur le champ par les deux tiers 2/3 au moins des membres de la commission dont le Président.

Au cas où la réception n'est pas prononcée le procès-verbal de réception précise les réserves à lever assorties des délais, avant la prononciation de ladite réception.

## CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

### ARTICLE 26 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

26.1. La Lettre Commande est résiliée de plein droit conformément à l'article 182 du code des Marchés Publics dans l'un des cas suivants :

- a. décès du titulaire de la Lettre Commande. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage peut, s'il y a lui, autoriser que soient acceptées les propositions présentées par les ayant droits pour la continuation des prestations ;



- b. faillite du titulaire de la Lettre Commande. Dans ce cas, le Maître peut accepter s'il y a lieu, des propositions qui peuvent être présentées par les créanciers pour la continuation des prestations ;
  - c. liquidation judiciaire, si le Cocontractant de l'Administration n'est pas autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de son entreprise ;
  - d. en cas de sous-traitance, de cotraitance ou de sous-commande sans autorisation préalable du Maître d'Ouvrage ;
  - e. défaillance du Cocontractant de l'Administration dûment constatée et notifiée à ce dernier par le Maître d'Ouvrage par ordre de service valent mise en demeure ;
  - f. non-respect de la législation ou de la réglementation du travail ;
  - g. variation important des prix dans les conditions définies par le cahier des clauses administratives générales, suite à la notification des conditions économiques ou des quantités initiales de la Lettre Commande;
  - h. manœuvre frauduleuses et corruption dûment constatées.
- 26.2. Le marché peut également être résilié dans les conditions stipulées aux articles 74, 75 et 76 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :
- a. En cas de force majeure et après avis de l'autorité chargée des marchés publics en l'absence de toute responsabilité du Cocontractant de l'administration sans préjudice des indemnités auxquels ce dernier peut prétendre ;
  - b. Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant des prestations ;
  - c. Refus de la reprise des prestations non conformes ;
  - d. Défaillance du fournisseur ;
  - e. Non-paiement persistant des prestations.

**ARTICLE 27: CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, le Cocontractant ne pourra voir sa responsabilité dérogée que s'il a averti par écrit le Maître d'Ouvrage de son intention d'évoquer ce cas de force majeure, et ce avant la fin du troisième (3ème) jour qui a succédé à l'événement. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier ce cas de force majeure et les preuves fournies.

**ARTICLE 28 : DIFFERENDS ET LITIGES**

Les différends ou litiges nés de l'exécution de la présente Lettre Commande peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution à l'amiable ne peut être apportée au différend celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

**ARTICLE 29: EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE**

Sept (07) exemplaires de la présente Lettre Commande seront édités par les soins du fournisseur et fournis au Chef de Service.

**ARTICLE 30 : ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE**

La présente Lettre Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par ce dernier.



PAGE \_\_\_\_\_ ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_\_  
 /LC/MINADER/RGAE/CIPM/2019 DU PASSEE APRES CONSULTATION  
 OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
 N°008/DC/MINADER/RGAE/CIPM/2019 DU ..... RELATIVE A L'EDITION DU  
 GUIDE DU SENSIBILISATEUR POUR LE COMPTE DU RECENSEMENT GENERAL DE  
 L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE (RGAE).

**TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE :**

**OBJET DE LA LETTRE COMMANDE:**

**LIEU DE LIVRAISON : RGAE**

**DELAI DE LIVRAISON : QUATORZE (14) JOURS**

**MONTANT :**

MONTANT TOTAL	
HTVA	
TVA (19,25%)	
IR (2,2 % ou 5,5 %)	
MONTANT TTC	
NET A PERCEVOIR	

**FINANCEMENT : BUDGET DU RGAE**

**EXERCICE 2019**

<p>LUE ET APPROUVEE PAR :</p> <p><b>LE COCONTRACTANT</b></p>  <p>YAOUNDE, LE _____</p>	
<p>SIGNEE PAR :</p>   	<p style="text-align: center;"><b>LE MINISTRE</b></p>  <p style="text-align: center;"><b>YAOUNDE, LE _____</b></p>
<p>ENREGISTREMENT</p>   	



**PIECE : N° 8**  
**MODELES DES PIECES**



## ANNEXE N°1 : MODELE DE SOUMISSION

Je soussigné.....(indiquer le nom et la qualité du signataire) représentant de la Société, l'entreprise ou le groupement.....dont le siège social est à .....inscrite au registre du commerce de.....sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs N°.....(rappeler l'objet de l'appel d'offres)

Me soumet et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à (en chiffres et en lettres).....francs CFA Hors TVA, et à.....francs CFA toutes taxes comprises (en chiffres et en lettres)

M'engage à livrer les fournitures dans un délai de.....mois

M'engage en outre à maintenir mon offre dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :.....

.....

L'Administration se libérera les sommes dues par elle au titre de la présente Lettre Commande en faisant donner crédit au compte N°.....ouvert au nom de..... auprès de la banque.....Agence de.....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à

.....le.....

Signature de .....

En qualité de.....

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et nom de.....



## ANNEXE N°2 : MODELE DU CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Adresse à (indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse), « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur ....., ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... Pour (rappeler l'objet de l'appel d'offres), ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à (indiquer le montant) francs CFA,

Nous ..... (nom et adresse de la banque), représentée par ..... (noms des signataires), ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de (indiquer le montant) Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à.....,le.....

Signature de la banque



**ANNEXE 3 : MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER**

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier de Consultation N°.....relative à.....  
Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cette Demande de Cotation.



## ANNEXE N° 4 : MODELE DE LA DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M.....Directeur  
Général de :.....BP :.....NIU.....  
Soumissionnaire (références de l'Appel d'Offres).....  
.....  
.....

En application des dispositions de la lettre-circulaire  
N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances  
des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs pour l'attribution de nouveaux marchés,  
Déclare sur l'honneur par la présente :

1. N'avoir abandonné aucun marché au cours de trois (03) dernières années sur l'ensemble du territoire national ;
2. Que .....(nom de la structure).....ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies annuellement par le Ministre des Marchés Publics.

En foi de quoi la présente déclaration sur l'honneur est établie et signée pour servir et valoir ce que de droit

Fait à .....  
Nom et Prénom, Signature du responsable de la structure.



**PIECE : N°09**

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES  
FINANCIERS HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE  
CADRE DES MARCHES**



**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE  
PREMIER RANG AGREES PAR LE MINISTRE DES FINANCES, AUTORISES A  
EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.**

**I) BANQUES**

- 1- Afriland First Bank (First Bank), BP: 11 834, Yaoundé ;
- 2- Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP: 2 933, Douala
- 3- Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12962,  
Yaoundé
- 4- Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), BP : 600  
Douala ;
- 5- Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), BP : 1925,  
Douala ;
- 6- Bank Of Africa (Cameroun), BP 4593. Douala
- 7- CitiBank Cameroun (CITIGROUP), 4571, Douala;
- 8- Commercial Bank of Cameroon (CBC), BP: 4004, Douala;
- 9- Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP: 582, Douala;
- 10- National Financial Credit Bank (NFC-BANK), BP: 6578, Yaoundé;
- 11- Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300, Douala ;
- 12- Société Générale Cameroun (SGC), BP : 1042, Douala ;
- 13- Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC), BP: 1784, Douala;
- 14- Union Bank of Cameroun PLC (UBC), BP: 2088, Douala;
- 15- United Bank of Africa (UBA), BP: 2088, Douala.
- 16- Credit Communautaire d'Afrique Bank

**II) COMPAGNIES D'ASSURANCES**

- 17- Activa Assurances, B.P : 12 970 Douala ;
- 18- Assurance et Réassurance Africaine (AREA) B.P : 1531, Douala. ;
- 19- Atlantique Assurances S.A. B.P : 2933, Douala.;
- 20- Beneficial General Insurance S.A. B.P: 2328, Douala.
- 21- Chanas Assurances, B.P : 109 Douala ;
- 22- CPA S.A. B.P : 54, Douala.
- 23- Proassur B.P : 5963, Douala.
- 24- SAAR S. A. B.P : 1011, Douala.
- 25- Nsia Assurances S.A, BP : 2759 Douala
- 26- Saham Assurances, B.P : 11 315 Douala.
- 27- Zenithe Insurance, B.P : 1540, Douala.

